



MERCURY
GO BOLDLY.™



**Informations sur la garantie
EMOA et CEI**

8M0170683

220

fra



EMOA et CEI

© 2020 Mercury Marine

À propos de ce manuel

Votre produit peut être couvert par plusieurs polices de garantie différentes. Ce manuel présente chacune de ces polices de garantie et identifie l'applicabilité de chacune d'elle aux différents produits Mercury. Chaque police est décrite dans une section séparée.

1. **Couverture de la garantie – à lire en premier lieu:** Contient des renseignements et des tableaux relatifs à l'enregistrement de la garantie permettant d'identifier quelle garantie s'applique à quel produit et les conditions de cette garantie. Cette section définit également ce que sont les applications de cycle d'utilisation diesel dans le cadre de la garantie.
2. **Garantie limitée Mercury Marine:** Définit les conditions de la garantie limitée Mercury Marine. Les conditions sont répertoriées dans la **section** À lire en premier lieu. Cette section explique également comment transférer la couverture de garantie.
3. **Garantie limitée contre la corrosion:** Définit les conditions de la garantie de protection contre la corrosion. Les conditions sont répertoriées dans la **section** À lire en premier lieu.

Conserver ce manuel pour référence ultérieure.

Informations relatives au droit d'auteur et aux marques de commerce

© MERCURY MARINE. Tous droits réservés. Aucune de ces pages ne peut être reproduite, en tout ou partie, sans autorisation.

Alpha, Axius, Bravo One, Bravo Two, Bravo Three, Circle M with Waves Logo, GO BOLDLY, K-planes, Mariner, MerCathode, MerCruiser, Mercury, Mercury with Waves Logo, Mercury Marine, Mercury Precision Parts, Mercury Propellers, Mercury Racing, MotorGuide, OptiMax, Pro XS, Quicksilver, SeaCore, Skyhook, SmartCraft, Sport-Jet, Verado, VesselView, Zero Effort, Zeus, #1 On the Water et We're Driven to Win sont des marques déposées de Brunswick Corporation. Mercury Product Protection est une marque de service déposée de Brunswick Corporation. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

1. Couverture de la garantie—À lire en premier

Présentation de la couverture de la garantie.....	1
Tableaux de garantie et enregistrement.....	2
Définitions de l'application du cycle d'utilisation Diesel	9

2. Garantie limitée Mercury Marine

Garantie limitée Mercury Marine.....	11
Transfert de garantie.....	13
Conditions générales supplémentaires de garantie limitée de Mercury Marine pour les produits Zeus Pod Drive et Mercury Diesel 3,0L et 6,7L.....	14

3. Garantie limitée contre la corrosion

Garantie limitée contre la corrosion (plaisance uniquement).....	15
--	----

Déclarations de conformité Mercury Hors-bord - directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur

Déclaration de conformité - Directive sur la navigation de plaisance 2013/53/UE.....	17
Hors-bord - TMC (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	17
Hors-bord - 30/40/50/60 FourStroke (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	19
Hors-bord - Gros FourStroke (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	20
Hors-bord - Mercury Racing (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur).....	22
Hors-bord - OptiMax (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	23

Déclarations de conformité Mercury Hors-bord - non conforme à la directive relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur

Déclarations de conformité.....	26
Hors-bord - commercial 2 temps, non conforme à la directive relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur.....	26
Moteur hors-bord, 2 temps commercial, TMC—non conforme à la directive relative aux bateaux de plaisance	27

Déclarations de conformité MerCruiser Gas - directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur

Déclaration de conformité - Directive sur la navigation de plaisance 2013/53/UE.....	29
MerCruiser Inboard et TowSport (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	29
Transmission en Z MerCruiser (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	30
Transmission en Z Mercury Racing (RCD2 2016).....	32

Déclarations de conformité Mercury Diesel - directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur

Déclarations de conformité - directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur.....	35
Diesel En-bord - 2.0 L, 3.0 L (directive 2013/53/EU relative aux bateaux de plaisance).....	35
Diesel Semi-hors-bord - 2.0 L, 3.0 L (directive 2013/53/EU relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur).....	36
Inboard Diesel - 3,0 L, 4,2 L (V8) (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	38
Transmission en Z diesel – 3,0 L, 4,2 L (V8) (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	40
Inboard Diesel - 6,7 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	41
Transmission en Z Diesel - 6,7 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance).....	43

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Présentation de la couverture de la garantie

GARANTIE USINE LIMITÉE

En tant que fabricant de produits marins de classe mondiale, Mercury Marine sait qu'une grande partie de son succès repose sur la satisfaction du client. Tous les moteurs hors-bord Mercury neufs, à transmission en Z ou inboard bénéficient d'une garantie usine limitée exceptionnelle. Les conditions de la garantie limitée d'usine varient selon le produit. Voir les **Tableaux des garanties** pour les conditions de la garantie couvrant chaque produit.

La garantie limitée d'usine standard est présentée en détail dans le document intitulé **Garantie limitée Mercury Marine**.

GARANTIE LIMITÉE CONTRE LA CORROSION

Les moteurs hors-bord Mercury, les moteurs inboard, les transmissions en Z MerCruiser et les moteurs inboard TowSport bénéficient tous d'une protection limitée standard de trois ans contre la corrosion. Les transmissions en Z SeaCore MerCruiser bénéficient en standard d'une protection limitée de quatre ans contre la corrosion. Le moteur est ainsi protégé, même dans les environnements marins les plus rigoureux.

Pour des informations complémentaires, voir document **Garantie limitée contre la corrosion**.

GARANTIE LIMITÉE DES COMPOSANTS LIÉS AUX ÉMISSIONS

La plupart des produits achetés aux États-Unis à des fins de plaisance bénéficient de la Garantie limitée de l'EPA contre les émissions ; consulter **Garantie américaine du système de contrôle des émissions**. Les produits achetés pour une utilisation dans l'État de Californie peuvent bénéficier d'une protection au titre de la **Garantie limitée relative aux émissions de l'État de Californie**.

CERTIFICATION DE LA QUALITÉ D'INSTALLATION

Certaines marques de bateaux, qui ont satisfait aux exigences du Programme Mercury de certification de la qualité d'installation, bénéficient d'une année supplémentaire de garantie. Ce programme est le premier de ce type dans la secteur de la plaisance et le seul système complet de certification de la qualité d'installation par le fabricant. Ce système rigoureux identifie les aspects du processus à améliorer et permet d'y résoudre avant que le produit ne quitte l'usine.

Une section du site Web de Mercury est consacrée à la promotion du programme de certification de la qualité d'installation et communique ses avantages à ses clients. Pour une liste des marques de bateaux motorisés par MerCruiser qui ont obtenu la Certification de la qualité d'installation, visiter www.mercurymarine.com/service-and-support/customer-support/warranty/.

GARANTIE D'USINE

La couverture de la garantie Mercury est une garantie d'usine. Votre revendeur travaille directement avec nous par l'intermédiaire de notre revendeur ou distributeur local. Cela simplifie le processus de réclamation au titre de la garantie et accélère le retour aux activités de plaisance.

COUVERTURE NON DÉCROISSANTE

La couverture de la garantie Mercury est non décroissante. La couverture au dernier jour de la garantie est la même qu'à son premier jour : en d'autres termes, la couverture ne décroît pas en fonction de l'âge du moteur ou du nombre d'heures de service du moteur.

COUVERTURE DE LA GARANTIE EN SUS DE CELLE DU MOTEUR

Cette couverture peut également s'étendre aux commandes et au gréement du bateau. Si le constructeur a utilisé des pièces Mercury Precision Parts d'origine lors de l'installation du moteur sur le bateau, la couverture de garantie de ces composants de gréement correspond désormais à la garantie totale du moteur. Cela signifie la possibilité de deux ans de garantie supplémentaires sur les commandes et le gréement.

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Tableaux de garantie et enregistrement

TABLEAUX DES GARANTIES ET ENREGISTREMENT

Utiliser les tableaux de garantie suivants pour déterminer :

1. les déclarations de garantie qui s'appliquent au produit possédé ;
2. la durée de couverture de la garantie pour le produit possédé

ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE – EMOA (EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE) ET CEI (CONFÉDÉRATION DES ÉTATS INDÉPENDANTS)

Hors de l'EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et de la CEI (Confédération des États indépendants), contacter le distributeur local.

1. Le propriétaire peut changer son adresse à tout moment, y compris lors d'une réclamation au titre de la garantie, en appelant ou en envoyant une lettre ou une télécopie avec son nom, son ancienne adresse, sa nouvelle adresse et le numéro de série du moteur, au service de l'enregistrement des garanties de Mercury Marine. Le revendeur peut également traiter ce changement d'informations.
Mercury Marine
À l'attention de : Service d'enregistrement de la garantie
W6250 Pioneer Road
P.O. Box 1939
Fond du Lac, WI 54936-1939
920-929-5054
Télécopie +1 920 907 6663

La Politique de confidentialité de Mercury Marine est disponible à l'adresse suivante :
www.mercurymarine.com/privacy-policy/.

REMARQUE : *Les listes d'enregistrements doivent être tenues à jour par Mercury Marine et par tout revendeur de produits maritimes vendus dans la zone EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et la CEI (Confédération des États indépendants), dans l'éventualité d'un rappel de sécurité dans le cadre du Federal Safety Act (Loi fédérale américaine sur la sécurité).*

2. Pour être admissible à la couverture de garantie, le Produit doit être enregistré auprès de Mercury Marine. Au moment de la vente, le revendeur doit remplir la fiche d'enregistrement et l'envoyer immédiatement à Mercury Marine par Extranet, courriel ou courrier postal. Dès réception de cette fiche, Mercury Marine validera l'enregistrement.

La garantie ne prend effet que lorsque le Produit est enregistré auprès de Mercury Marine.

TABLEAUX DES GARANTIES

Les colonnes des tableaux suivants sont :

- **Produit** - Type de produit spécifique. Si votre produit ne figure pas dans ces tableaux, contactez votre concessionnaire agréé Mercury ou consultez le site www.mercurymarine.com pour connaître le type et la durée de couverture applicables.
- **Garantie limitée standard** - Durée de la garantie d'usine limitée standard du Produit si acheté dans cette région. Voir la **Garantie limitée Mercury Marine**.
- **IQC (certification pour une installation de qualité)** - Certains produits fonctionnant à l'essence peuvent bénéficier d'une année supplémentaire de garantie d'usine limitée lorsque cela fait partie intégrante d'un ensemble bateau/moteur proposé par un constructeur certifié.
- **Corrosion** - La plupart des produits de plaisance sont garantis contre la corrosion pendant trois ans (quatre ans pour un produit SeaCore). Voir la **Garantie limitée contre la corrosion**.
- **Utilisation commerciale** - Certains produits sont admissibles à la couverture de garantie pour des applications commerciales légères. De telles applications sont d'ordinaire soumises à un plafond d'années ou d'heures d'utilisation, à la première des deux échéances. D'autres restrictions peuvent s'appliquer.
- **Utilisation publique** - Certains produits sont admissibles à la couverture de garantie s'ils sont achetés pour une utilisation par un organisme public.

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

- **HO** - Haute performance. Utilisez le produit à des fins de plaisance et récréatives uniquement.
- **LDC** - Usage commercial non intensif. Toute utilisation du produit qui génère un revenu, même si le produit n'est utilisé qu'occasionnellement à ces fins.

TABLEAUX DE GARANTIE POUR L'EUROPE ET LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS (CEI) (JANVIER 2020)

Hors-bord et jet (UE + CEI)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Comm et Gouv*
Moteurs à deux temps (EFI et carburateur)	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
MotorGuide	2 ans	N/D	N/D
FourStroke ¹	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
FourStroke SeaPro (15 ch – 300 ch)	2 ans	3 ans	1 + 1 an/2 000 heures
OptiMax (y compris Pro XS) ¹	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
OptiMax Diesel et JP5	N/D	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
V6 FourStroke (175-200-225 ch) ¹	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
V8 FourStroke (200-300 ch) ¹			
Verado jusqu'à 400 ch (y compris Pro) ¹	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures

* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque 1 : Ces moteurs sont éligibles pour le programme d'extension de garantie à 5 ans (ou limitée à 1 500 heures)

MerCruiser Standard (UE + CEI)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Comm Gouv*
Essence ordinaire, essence sports nautiques	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	3 ans	3 ans	1 an/500 heures

* Selon l'événement qui se produit en premier

CIQ MerCruiser			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Comm Gouv*
Essence ordinaire, essence sports nautiques	2 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	2 + 1 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures

* Selon l'événement qui se produit en premier

REM : Consulter notre site Internet pour voir la liste actuelle des constructeurs de bateaux IQC (avec certification de la qualité d'installation)

Diesel - Grande vitesse (UE + CEI)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Comm Gouv*
Mercury Diesel 115/130/150/170/220/270/320/350 ch	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Mercury Diesel TDI 3.0L - 150/230/260 ch ²	2 ans	3 ans	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel TDI 4.2L - 335/370 ch ²	2 ans	3 ans	1 an/1 000 heures

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Diesel - Grande vitesse (UE + CEI)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Comm Gouv*
Mercury Diesel 3.0l V6 - 150/230/270 ch ³	2 ans	3 ans	1 an/1 000 heures

* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque 2 : 1 an / 1 000 heures, usage commercial pour TDI 3.0 L - 230/260 ch et TDI 4.2 L - 370 ch

Remarque 3 : 1 an / 1 500 heures, usage commercial pour TDI 3.0L - 150/230 ch (@ 3 500 tr/min) et TDI 4.2L - 335 ch

Diesel - Gamme intermédiaire (UE + CEI)				
Produit	Capacité nominale	Garantie limitée standard	Corrosion	Gouv*
Mercury Diesel 6,7 L – EFI 480/500/550 ch	Haute performance (HO)	3 ans	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6,7 L – EFI 480/500/550 ch	Gvt/LDC	1 an	1 an	1 an/1 500 heures
ZEUS 3000 Pod	–	3 ans	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6.7 L – Mécanique 260/280 ch ^{3,4}	–	N/D	1 an	1 an/1 500 h
Mercury Diesel 6.7 L – Mécanique 200/230 ch ^{3,4}	–	N/D	1 an	1 an/2000 h
Mercury Diesel 6.7 L – Mécanique 135/150/180 ch ^{3,4}	–	N/D	1 an	1 an/3000 h

* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque 3 : en plus de la garantie standard, les composants majeurs bénéficient d'une couverture de 2 ans supplémentaires dans la limite de 3 500 heures (à la fin des tableaux)

Remarque 4 : usage commercial uniquement

Rem. : HO signifie « High Output » (Haute performance) et Gouv/LDC « Gouvernement/Light Duty Commercial (Usage commercial non intensif) »

Hors-bord haute performance Mercury - EMOA (UE + CEI)				
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition	Appli. Comm*
250R et 300R 4.6 L V8 ⁵	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures
Verado 400R ⁵	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures
Verado 450R	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures

* Non admissible au programme de garantie de 5 ans

Remarque 5 : Ces moteurs sont éligibles pour le programme d'extension de garantie à 5 ans (ou limitée à 1 500 heures)

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Transmissions en Z haute performance Mercury RCD (Plaisance) - EMOA (UE + CEI)			
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition
HP520, HP540, HP565, HP600 SCi, HP662 SCi, HP700 SCi, QC4V 860, HP1100, HP1350, HP1550	2 ans	N/D	N/D

IMPORTANT : Les produits haute performance de Mercury sont soumis à des procédures de maintenance très rigoureuses. Consultez votre manuel du propriétaire ou contactez le concessionnaire le plus proche.

Produits non actuels : les produits de plus de 6 ans à compter de la date de fabrication ne sont pas couverts par la garantie.

TABLEAUX DE GARANTIE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE (HORS AFRIQUE DU SUD) (JANVIER 2020)

Hors-bord et jet (MO + A)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Comm et Gouv*
Moteurs à deux temps (EFI et carburateur)	1 an	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
MotorGuide	1 an	N/D	N/D
FourStroke ¹	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
FourStroke SeaPro (15-300)	2 ans	3 ans	1 + 1 an/2 000 heures
OptiMax (y compris Pro XS) ¹	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
V6 FourStroke (175-200-225) ¹	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
V8 FourStroke (200-300) ¹			
Verado jusqu'à 400 ch (y compris Pro) ¹	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures

* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque 1 : Ces moteurs sont éligibles pour le programme d'extension de garantie à 5 ans (ou limitée à 1 500 heures)

MerCruiser Standard (MO + A)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Comm Gouv*
Essence ordinaire, essence sports nautiques	1 an	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	2 ans	3 ans	1 an/500 heures

* Selon l'événement qui se produit en premier

MerCruiser IQC (MO + A)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Comm Gouv*
Essence ordinaire, essence sports nautiques	1 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	2 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures

* Selon l'événement qui se produit en premier

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Diesel - Grande vitesse (MO + A)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Comm Gouv*
Mercury Diesel 115/130/150/170/220/ 270/320/350 ch	1 an	3 ans	1 an/500 heures
Mercury Diesel TDI 3.0 L - 150/230/260 ch ²	1 an	3 ans	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel TDI 4.2 L - 335/370 ch 2	1 an	3 ans	1 an/1 000 heures
Mercury Diesel 3.0 L V6 - 150/230/270 ch ³	2 ans	3 ans	1 an/1 000 heures

* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque 2 : 1 an / 1 000 heures, usage commercial pour TDI 3.0 L - 230/260 ch et TDI 4.2 L - 370 ch

Remarque 3 : 1 an / 1 500 heures, usage commercial pour TDI 3.0 L - 150/230 ch (@ 3 500 tr/min) et TDI 4.2 L - 335 ch

Diesel - Gamme intermédiaire (MO + A)				
Produit	Capacité nominale	Std Ltd	Corrosion	Gouv*
Mercury Diesel 6,7 L - EFI 480/500/550 HP	Haute performance (HO)	3 ans	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6,7 L - EFI 480/500/550 HP	Gvt/LDC	1 an	1 an	1 an/1 500 heures
Nacelle Zeus 3000	–	3 ans	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6.7 L - Mécanique 260/280 ch 3,4	–	N/D	1 an	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel 6.7 L - Mécanique 200/230 ch 3,4	–	N/D	1 an	1 an/2 000 h
Mercury Diesel 6.7 L - Mécanique 135/150/180 ch 3,4	–	N/D	1 an	1 an/3 000 h

* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque 3 : en plus de la garantie standard, les composants majeurs bénéficient d'une couverture de 2 ans supplémentaires dans la limite de 3 500 heures (à la fin des tableaux)

Remarque 4 : usage commercial uniquement

Rem. : HO signifie « High Output » (Haute performance) et Gouv/LDC « Gouvernement/Light Duty Commercial (Usage commercial non intensif) »

Hors-bord haute performance Mercury - EMOA (MO + A)				
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition	Appli. Comm*
250R et 300R 4.6 L V8 ⁵	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures
Verado 400R ⁵	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures
Verado 450R	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures

* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque 5 : ces moteurs sont éligibles pour le programme d'extension de garantie à 5 ans (ou limitée à 1 500 heures) (ou limitée à 1 500 heures pour la zone MOA).

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Transmissions en Z haute performance Mercury RCD (Plaisance) - EMOA (MO + A)			
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition
HP520, HP565, HP600 SCi, HP662 SCi, QC4V 860, HP1100	1 an	N/D	N/D

Transmissions en Z haute performance Racing Mercury - EMOA (MO + A)		
Produit	Corrosion	Applications de compétition
HP540, HP700, HP1350, HP1550, HP1650	N/D	N/D

IMPORTANT : Les produits haute performance de Mercury sont soumis à des procédures de maintenance très rigoureuses. Consultez votre manuel du propriétaire ou contactez le concessionnaire le plus proche.

Produits non actuels : les produits de plus de 6 ans à compter de la date de fabrication ne sont pas couverts par la garantie.

REM : Consultez toujours la version la plus récente du manuel de garantie EMOA + CEI disponible sur le centre de téléchargement.

TABLEAUX DE GARANTIE POUR L'AFRIQUE DU SUD (JANVIER 2020)

Hors-bord et jet (AS)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Comm et Gouv*
Moteurs à deux temps (EFI et carburateur)	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
MotorGuide	2 ans	N/D	N/D
FourStroke ¹	2 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
FourStroke SeaPro (15-300 ch)	2 ans	3 ans	1 + 1 an/2 000 heures
OptiMax (y compris Pro XS) ¹	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
V6 FourStroke (175-200-225) ¹	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures
V8 FourStroke (200-300 ch) ¹			
Verado jusqu'à 400 ch (y compris Pro) ¹	3 ans	3 ans	1 + 1 an/1 000 heures

* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque 1 : Ces moteurs sont éligibles pour le programme d'extension de garantie à 5 ans (ou limitée à 1 500 heures)

MerCruiser Standard (AS)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Comm Gouv*
essence standard, essence sports nautiques	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	3 ans	3 ans	1 an/500 heures

* Selon l'événement qui se produit en premier

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

MerCruiser IQC (AS)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Comm Gouv*
essence standard, essence sports nautiques	2 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures
Horizon, SeaCore	2 + 1 + 1 an	3 ans	1 an/500 heures

* Selon l'événement qui se produit en premier

Diesel - Grande vitesse (AS)			
Produit	Garantie limitée standard	Corrosion	Comm Gouv*
Mercury Diesel Mercury 115/130/150/170/220/270/320/350 ch	2 ans	3 ans	1 an/500 heures
Mercury Diesel TDI 3.0 L - 150/230/260 ch ²	2 ans	3 ans	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel TDI 4.2 L - 335/370 ch ²	2 ans	3 ans	1 an/1 000 heures
Mercury Diesel 3.0 L V6 - 150/230/270 ch ³	2 ans	3 ans	1 an/1 000 heures

* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque 2 : 1 an / 1 000 heures, usage commercial pour TDI 3.0 L - 230/260 ch et TDI 4.2 L - 370 ch

Remarque 3 : 1 an / 1 500 heures, usage commercial pour TDI 3.0 L - 150/230 ch (@ 3 500 tr/min) et TDI 4.2 L - 335 ch

Diesel - Gamme intermédiaire (AS)				
Produit	Capacité nominale	Std Ltd	Corrosion	Gouv*
Mercury Diesel 6,7 L - EFI 480/500/550 HP	Haute performance (HO)	3 ans	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6,7 L - EFI 480/500/550 HP	Gvt/LDC	1 an	1 an	1 an/1 500 heures
Nacelle Zeus 3000	-	3 ans	3 ans	3 ans/1 500 h
Mercury Diesel 6.7 L - Mécanique 260/280 ch ^{3,4}	-	N/D	1 an	1 an/1 500 heures
Mercury Diesel 6.7 L - Mécanique 200/230 ch ^{3,4}	-	N/D	1 an	1 an/2 000 h
Mercury Diesel 6.7 L - Mécanique 135/150/180 ch ^{3,4}	-	N/D	1 an	1 an/3 000 h

* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque 3 : en plus de la garantie standard, les composants majeurs bénéficient d'une couverture de 2 ans supplémentaires dans la limite de 3 500 heures (à la fin des tableaux)

Remarque 4 : usage commercial uniquement

Rem. : HO signifie « High Output » (Haute performance) et Gouv/LDC « Gouvernement/Light Duty Commercial (Usage commercial non intensif) »

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

Hors-bord haute performance Mercury - EMOA (AS)				
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition	Appli. Comm*
250R et 300R 4.6 L V8 ⁵	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures
Verado 400R ⁵	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures
Verado 450R	3 ans	3 ans	N/D	1 an/500 heures

* Selon l'événement qui se produit en premier

Remarque 5 : Ces moteurs sont éligibles pour le programme d'extension de garantie à 5 ans (ou limitée à 1 500 heures)

Transmissions en Z haute performance Mercury RCD (Plaisance) - EMOA (AS)			
Produit	Applications de plaisance	Corrosion	Applications de compétition
HP520, HP565, HP600 SCi, HP662 SCi, QC4V 860, HP1100	1 an	N/D	N/D

Transmissions en Z haute performance Mercury (Racing) - EMOA (AS)		
Produit	Corrosion	Applications de compétition
HP540, HP700, HP1350, HP1550, HP1650	N/D	N/D

IMPORTANT : Les produits haute performance de Mercury sont soumis à des procédures de maintenance très rigoureuses. Consultez votre manuel du propriétaire ou contactez le concessionnaire le plus proche.

Produits non actuels : les produits de plus de 6 ans à compter de la date de fabrication ne sont pas couverts par la garantie.

Définitions de l'application du cycle d'utilisation Diesel

HAUTES PERFORMANCES (PLAISANCE)

La classification haute performance s'applique à des applications à charge variable où la puissance maximale est limitée à une heure pour toutes les huit heures d'utilisation. Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (sur toute période de 8 heures, les 7 heures pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à un régime inférieur ou égal à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min) :

Modèle	Régime nominal du moteur à pleine puissance	Vitesse de croisière	Nombre d'heures maximum
2.0L I4 phase 2 (115 ch)	3 000 tr/min	2 700 tr/min	500/an
2.0L I4 phase 3 (115 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
2.0L I4 (130, 150, 170 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
2.8L I4	3 800 tr/min	3 400 tr/min	500/an
3.0L V6	3 500 tr/min	3 100 tr/min	500/an
	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
4.2L I6	3 800 tr/min	3 400 tr/min	500/an
4.2L V8	4 200 tr/min	3 800 tr/min	500/an

Cette classification s'applique aux applications de plaisance (non commerciales).

1. COUVERTURE DE LA GARANTIE—À LIRE EN PREMIER

CLASSIFICATION D'UTILISATION COMMERCIALE LÉGÈRE

Une classification d'utilisation commerciale légère s'applique aux applications à charge variable où la puissance maximale est limitée à une heure pour toutes les huit heures d'utilisation. Le fonctionnement du moteur à puissance réduite (sur toute période de 8 heures, les 7 heures pendant lesquelles le moteur ne fonctionne pas à puissance maximale) doit s'effectuer à un régime inférieur ou égal à la vitesse de croisière. La vitesse de croisière dépend du régime nominal maximal du moteur (tr/min) :

Modèle	Régime nominal du moteur à pleine puissance	Vitesse de croisière	Nombre d'heures maximum
2.0L I4 phase 2 (115 ch)	3 000 tr/min	2 700 tr/min	500/an
2.0L I4 phase 3 (115 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
2.0L I4 (130, 150, 170 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	500/an
2.8L I4 (220 ch)	3 800 tr/min	3 400 tr/min	500/an
3.0L V6 (150 ch)	3 000 tr/min	2 600 tr/min	1 500/an
3.0L V6 (230 ch)	3 500 tr/min	3 100 tr/min	1 500/an
	4 000 tr/min	3 600 tr/min	1 000/an
3.0L V6 (260 ch)	4 000 tr/min	3 600 tr/min	1 000/an
4.2L I6 (270, 320, 350 ch)	3 800 tr/min	3 400 tr/min	500/an
4.2L V8 (335 ch)	4 200 tr/min	3 800 tr/min	1 500/an
4.2L V8 (370 ch)	4 200 tr/min	3 800 tr/min	1 000/an

« Utilisation commerciale » signifie toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

Toute utilisation du produit en dehors des spécifications propres à l'usage commercial léger annulera la garantie.

2. GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE

Garantie limitée Mercury Marine

IMPORTANT : Cette garantie d'usine limitée s'applique aux moteurs neufs hors-bord, MerCruiser, diesel et aux produits de compétition à des fins de plaisance achetés dans les zones EMOA et CEI. Les conditions générales peuvent varier dans d'autres régions du monde. Le revendeur agréé Mercury doit fournir les conditions générales au moment de l'achat du produit Mercury.

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit ses produits neufs contre tout vice de matériau ou de fabrication pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

Cette Garantie limitée fournit une couverture pour la période spécifiée dans les **Tableaux des garanties**. La période de garantie est mesurée depuis la date de vente initiale du Produit à un acheteur au détail pour une utilisation de plaisance, ou depuis la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, à la première échéance.

La réparation ou le remplacement de pièces ou l'exécution d'un entretien dans le cadre de cette garantie ne prolongent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. La période de garantie non expirée peut être transférée d'un client plaisancier à un autre lors du réenregistrement en bonne et due forme du produit. La période de garantie non expirée ne peut pas être transférée si le vendeur ou l'acheteur utilise le produit à des fins commerciales.

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

UTILISATION COMMERCIALE

Les acheteurs qui ont une utilisation commerciale de ce produit bénéficient d'une garantie d'un (1) an à partir de sa date de vente initiale au détail, ou d'un (1) an à partir de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, à la première échéance. « Utilisation commerciale » signifie toute utilisation du Produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le Produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur agréé par Mercury Marine pour distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection préalable à la livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. La couverture de la garantie prend effet au moment de l'enregistrement correct du Produit par le revendeur agréé. Toute information erronée concernant l'utilisation du produit ou tout changement ultérieur, d'une utilisation pour la plaisance à une utilisation commerciale (à moins que le réenregistrement n'ait été effectué dans les règles) peut amener Mercury Marine à annuler la garantie, à sa seule discrétion. L'entretien périodique doit être exécuté conformément au calendrier d'entretien figurant dans le **Manuel d'utilisation et d'entretien** pour pouvoir bénéficier de la couverture de garantie. Mercury Marine se réserve le droit de subordonner toute couverture de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

2. GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE

APPLICATION DE LA GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au produit pour mettre en œuvre le service de garantie. Les formulaires de garantie doivent être adressés, accompagnés du produit, à un concessionnaire autorisé par Mercury à réparer ledit produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de remettre le produit au concessionnaire, il doit en avvertir Mercury par écrit. Mercury Marine prendra alors les dispositions pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais de transport et/ou de déplacement y afférents. Si l'entretien fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais, pièces et main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée à cet entretien. L'acheteur ne doit pas envoyer le produit ou des pièces du produit directement à Mercury, sauf si Mercury le lui demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit présenter au concessionnaire une preuve attestant que le produit a été enregistré à son nom.

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Articles relevant de l'entretien périodique, de mises au point ou de réglages
- l'usure normale ;
- Peinture décolorée
- Turbines ou chemises de pompe à jet
- Paliers de l'arbre moteur endommagés par l'eau en conséquence d'un entretien incorrect

Cette garantie ne couvre pas les dommages causés dans l'une quelconque des circonstances suivantes :

- une utilisation abusive ;
- une utilisation anormale ;
- Utilisation d'une hélice ou d'un rapport de vitesse qui ne permet pas au moteur de tourner dans sa plage de régime recommandée (voir le **Manuel d'utilisation** et d'entretien)
- Utilisation du produit d'une manière contraire aux recommandations d'utilisation et au cycle d'utilisation (voir le **Manuel d'utilisation** et d'entretien)
- la négligence ;
- les accidents ;
- la submersion ;
- l'installation incorrecte (les caractéristiques et techniques d'installation correctes sont énoncées dans les instructions d'installation du produit) ;
- l'entretien incorrect ;
- l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce non fabriqués ou vendus par Mercury Marine ;
- Le fonctionnement avec des carburants, huiles ou graisses impropres à l'utilisation de ce produit (voir le **Manuel d'utilisation** et d'entretien)
- l'altération ou le retrait de pièces ;
- Pénétration d'eau dans le moteur par l'admission de carburant, l'admission d'air ou le système d'échappement
- Déficit d'eau de refroidissement dû à un blocage du circuit de refroidissement par un corps étranger, à un fonctionnement du moteur hors de l'eau, à une position trop élevée du moteur sur le tableau arrière
- Navigation avec une position d'embase/moteur trop relevée
- Heurt d'un objet immergé

L'utilisation du produit pour des courses ou toute activité de compétition, ou son utilisation à tout moment avec une unité inférieure de type course, même par un propriétaire antérieur, annule la garantie.

Cette garantie ne couvre pas les dépenses liées au halage, à la mise à l'eau, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, aux dérangements, aux rampes de mise à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages indirects ou accessoires. Les dépenses liées au retrait ou au remplacement de cloisons ou d'autres équipements du bateau pour accéder au Produit ne sont pas non plus couvertes par cette garantie.

2. GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de représentations ou de garanties quelconques au sujet du Produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. De telles affirmations, représentations ou garanties ne sauraient être opposables à Mercury Marine.

EXONÉRATIONS ET RESTRICTIONS :

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT DÉCLINÉE. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES TACITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE LA COUVERTURE DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DÉCRITES CI-DESSUS ; CES DERNIÈRES PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE DONNE À L'ACQUÉREUR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

Transfert de garantie

EMOA (EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE) ET CEI (CONFÉDÉRATION DES ÉTATS INDÉPENDANTS)

La garantie limitée peut être transférée à un acheteur ultérieur, mais uniquement pour la durée non écoulée de la garantie limitée. La garantie limitée ne peut pas être transférée sur des produits utilisés à des fins commerciales.

Pour les produits achetés au sein de l'EMOA et de la CEI, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien le plus proche. L'adresse se trouve facilement grâce au localisateur de revendeurs de notre site Web.

Pour transférer la garantie au propriétaire suivant, envoyer ou faxer une copie de l'acte ou du contrat de vente, le nom du nouveau propriétaire, son adresse et le numéro de série du moteur au service des enregistrements de garantie de Mercury Marine EMOA et CEI : envoyer les renseignements à l'adresse : Mercury Marine

À l'attention de : Service d'enregistrement de la garantie

W6250 Pioneer Road

P.O. Box 1939

Fond du Lac, WI 54936-1939

920-929-5054

Télécopie +1 920 907 6663

Lors du transfert de la garantie, Mercury Marine enregistre les informations concernant le nouveau propriétaire.

Ce service est gratuit.

HORS EMOA ET CEI

Pour les produits achetés hors EMOA et CEI, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

2. GARANTIE LIMITÉE MERCURY MARINE

Conditions générales supplémentaires de garantie limitée de Mercury Marine pour les produits Zeus Pod Drive et Mercury Diesel 3,0L et 6,7L

COUVERTURE DE LA GARANTIE

La garantie limitée de Mercury Marine pour Zeus Pod Drives et Mercury Diesel 3,0L et 6,7L couvre les dépenses raisonnables et usuelles relatives à une réparation de garantie, y compris les pièces, la main d'œuvre et le transport. Toutefois, le centre de réparation agréé par Mercury Marine doit obtenir une pré-autorisation du Service d'entretien de Mercury Marine avant de débiter les réparations de garantie. Si la réparation de garantie ne peut être effectuée dans le centre de réparation agréé, l'indemnité de déplacement pour l'utilisation de plaisance et commerciale est limitée à 250 miles et 5 heures par événement. Le centre de réparation agréé doit obtenir une pré-autorisation du Service d'entretien de Mercury Marine avant d'entamer les activités de déplacement.

GARANTIE LIMITÉE PROLONGÉE SUR LES COMPOSANTS MAJEURS

La garantie limitée prolongée pour les composants majeurs commence au moment où la garantie limitée de trois ans de Mercury Marine pour la plaisance expire. Pour 24 mois ou 1 000 heures d'utilisation supplémentaires, selon la première échéance, la garantie limitée prolongée pour les composants majeurs englobe les pannes assurables des éléments suivants :

Les composants du Zeus Pod Drive	Les composants du moteur diesel 3,0L et 6,7L
<ul style="list-style-type: none">• Moulage du carter d'embase Marine• Moulage du carter d'embase drop-box Marine• Moulage du carter de servomoteur de direction• Moulage de section intermédiaire d'embase• Bagues de serrage• Arbre moteur (joints de cardan non inclus) <p>Domage par impact en-dessous de la ligne de flottaison exclu de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Moulage du carter d'embase inférieur• Moulage de la dérive• Moulage du palier• Arbre intermédiaire• Talon de quille	<ul style="list-style-type: none">• Moulage du boîtier des équipements nautiques• Moulage du bloc-cylindres• Moulage de la culasse• Arbre à cames forgé• Vilebrequin forgé• Bielle forgée• Boîtier de volant• Carter d'engrenage de synchronisation• Pignons de synchronisation
<p><i>*Pour être couvert, l'arbre de transmission doit avoir été fourni à l'origine au fabricant de bateau par Mercury Marine.</i></p>	

3. GARANTIE LIMITÉE CONTRE LA CORROSION

Garantie limitée contre la corrosion (plaisance uniquement)

COUVERTURE DE LA GARANTIE

Mercury Marine garantit que chaque produit de plaisance neuf ne sera pas rendu inopérable en conséquence directe de la corrosion pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE

Cette Garantie limitée fournit une couverture pour la période spécifiée dans les **Tableaux des garanties**. La période de garantie est mesurée depuis la date de vente initiale du Produit ou depuis la date à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, à la première échéance. La réparation et le remplacement des pièces et les travaux sous garantie ne prolongent nullement la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. Toute partie de la garantie non expirée peut être transférée à un acheteur ultérieur (utilisation non commerciale) sous réserve d'un réenregistrement correct du produit.

RÉSILIATION DE LA COUVERTURE

La couverture de la garantie d'un Produit d'occasion peut être résiliée :

- reprise de possession auprès d'un client au détail ;
- achat aux enchères.
- achat auprès d'un centre de récupération de matériaux ; et
- achat auprès d'une société d'assurance qui a obtenu le Produit à la suite d'une réclamation d'assurance ;

CONDITIONS RÉGISSANT L'APPLICATION DE LA GARANTIE COUVERTURE DE LA GARANTIE

Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur agréé par Mercury Marine pour distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu, une fois que l'inspection préalable à la livraison a été effectuée et documentée par Mercury Marine. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été correctement enregistré par le revendeur agréé. Les dispositifs de protection contre la corrosion indiqués dans le manuel d'utilisation et d'entretien doivent être utilisés sur le bateau, et l'entretien périodique (y compris, notamment, le remplacement des anodes sacrificielles, l'utilisation des lubrifiants spécifiés et les retouches apportées aux éraflures et entailles) doit être effectué conformément au calendrier du manuel d'utilisation et d'entretien pour maintenir la couverture de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

RESPONSABILITÉ DE MERCURY

En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces corrodées, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

APPLICATION DE LA GARANTIE

Le client doit fournir à Mercury un accès raisonnable au produit ainsi que la possibilité raisonnable d'effectuer la réparation. Les réclamations au titre de la garantie doivent être faites en remettant le produit aux fins d'inspection à un revendeur autorisé par Mercury à réparer le produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le produit au revendeur, il doit en avvertir Mercury par écrit. Mercury Marine prendra alors les dispositions nécessaires pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter de tous les frais de transport ou de déplacement y afférents. Si l'entretien fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur doit s'acquitter de tous les frais, pièces et main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée à cet entretien. L'acheteur ne doit pas envoyer le produit ou des pièces du produit directement à Mercury, sauf si Mercury lui en fait la demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit fournir une preuve attestant que le produit a été enregistré en son nom et la présenter au revendeur au moment de l'intervention au titre de la garantie.

3. GARANTIE LIMITÉE CONTRE LA CORROSION

EXCLUSIONS DE GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas :

- Circuit électrique la corrosion
- la corrosion résultant de dommages ;
- la corrosion qui ne cause que des dommages esthétiques ;
- les dommages résultant d'un abus ou d'un entretien incorrect ;
- la corrosion d'accessoires, d'instruments ou de systèmes de direction ;
- les dommages dus aux organismes marins ;
- Les produits vendus avec une garantie produit limitée inférieure à un an
- Pièces de rechange (pièces achetées par le client)
- les Produits utilisés à des fins commerciales ;

« Utilisation commerciale » signifie toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

EXONÉRATIONS ET RESTRICTIONS :

TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER EST EXPRESSÉMENT DÉCLINÉE. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES TACITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS SONT EXCLUS DE LA COUVERTURE DE CETTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PAYS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS DÉCRITES CI-DESSUS ; CES DERNIÈRES PEUVENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE DONNE À L'ACQUÉREUR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES, AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY HORS-BORD - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Déclaration de conformité - Directive sur la navigation de plaisance 2013/53/UE

La Déclaration de conformité suivante s'applique aux moteurs portant le symbole CE accompagné du code de l'organisme notifié 0098. Ces moteurs satisfont aux exigences de la Directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance.

Hors-bord - TMC (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Coentreprise Tohatsu Marine Corporation (TMC)/Mercury Marine			
Adresse : Shimodaira 4495-9			
Ville : Komagane-City, Nagano	Code postal : 399-4101	Pays : Japon	

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.			
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain			
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique	

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence <input checked="" type="checkbox"/> GPL	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY HORS-BORD - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat du Module H
0,086 L FourStroke carb : 2,5, 3,5 CV	0R600000	RCDH0000004
0.123L FourStroke carb : 4, 5, 6 ch ; 5 ch GPL	0R600000	RCDH0000004
0,209 L FourStroke carb: 8, 9,9 CV	0R600000	RCDH0000004
0,351 L FourStroke carb : 10, 15, 20 CV	0R600000	RCDH0000004
0,333 L FourStroke EFI : 10, 15, 20 CV	0R600000	RCDH0000004
0,526 L FourStroke EFI : 25, 30 CV	0R600000	RCDH0000004

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables et qu'ils sont conformes aux types mentionnés et envers lequel ou lesquels un ou des certificats d'examen de type ou d'approbation ont été décernés.

Nom et fonction :

Christopher D. Drees, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

1er juillet 2019
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY HORS-BORD - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR Hors-bord - 30/40/50/60 FourStroke (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine Technology Suzhou Co., Ltd.		
Adresse : No. 200 Suhong Middle Road, Suzhou Industrial Park		
Ville : Suzhou	Code postal : 215021	Pays : Chine

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
3 cylindres EFI : 30, 40 CV	1C300000	RCDH0000004
3 cylindres à carburateur : 40 CV	1C300000	RCDH0000004
4 cylindres EFI : 40, 50, 60 CV ; 40 SeaPro, 60 SeaPro	1C300000	RCDH0000004
Race 4 cylindres EFI : 60 CV	1C300000	RCDH0000004

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY HORS-BORD - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que les moteurs visés satisfont aux exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

Christopher D. Drees, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

1er juillet 2019
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Hors-bord – Gros FourStroke (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY HORS-BORD - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement : B+C B+D B+E B+F G H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores : Un écran Aa G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ; Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
Verado 6 cylindres : 200, 225, 250, 275, 300, 350, 400 ch ; 400R	0P401000 ou 2B000000	RCDH0000004
Verado 4 cylindres : 150, 175, 200 CV	0P401000 ou 2B000000	RCDH0000004
2,1 L FourStroke EFI : 65, 75, 80, 90, 100, 115 CV ; 75 SeaPro, 90 SeaPro, 115 SeaPro ; 115 Pro XS	2B000000	RCDH0000004
3,0 L FourStroke : 150 CV, 150 SeaPro, 150 Pro XS	0P401000 ou 2B000000	RCDH0000004
3,4 L FourStroke : 175, 200, 225 CV ; 175 Pro XS ; 200 SeaPro	2B000000	RCDH0000004
4,6 L FourStroke : 250, 300 CV ; 225 SeaPro, 250 SeaPro, 300 SeaPro ; 200 Pro XS, 225 Pro XS, 250 Pro XS, 300 Pro XS ; 250 AMS, 300 AMS ; 250R, 300R	2B000000	RCDH0000004

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY HORS-BORD - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs susmentionnés satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

Christopher D. Drees, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

lundi 1 juillet 2019
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Hors-bord - Mercury Racing (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Racing

Adresse : N7480 County Road UU

Ville : Fond du Lac, WI

Code postal : 54935

Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :

B+C

B+D

B+E

B+F

G

H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :

Un écran

Aa

G

H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ;
Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur

Moteur hors-bord

Type de carburant

Essence

Cycle de combustion

4 temps

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY HORS-BORD - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
4.6L FourStroke 450R	1E000000	RCDH0000004

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs susmentionnés satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

Christopher D. Drees, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

lundi 1 juillet 2019
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Hors-bord – OptiMax (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY HORS-BORD - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg Code postal : 20416 Pays : Allemagne N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg Code postal : 20416 Pays : Allemagne N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement : B+C B+D B+E B+F G H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores : Un écran Aa G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la sécurité des machines 2006/42/CE ;
Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur hors-bord	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 2 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur	À partir du numéro de série	Certificat Module H
2.5L OptiMax 150 Pro XS	2B000000	RCDH0000004
3.0L OptiMax 200, 200 Pro XS, 225, 250 ch	2B000000	RCDH0000004

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY HORS-BORD - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que les moteurs visés satisfont aux exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

Christopher D. Drees, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

lundi 1 juillet 2019
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY HORS-BORD - NON CONFORME À LA DIRECTIVE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES

Déclarations de conformité À MOTEUR

Les Déclarations de conformité suivantes s'appliquent aux moteurs portant une marque CE.

Hors-bord - commercial 2 temps, non conforme à la directive relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur

Fabricant : Mercury Marine
W6250 Pioneer Road
Fond du Lac, WI 54936-1939, États-Unis

Représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.
Parc industriel de Petit-Rechain
B-4800 Verviers, Belgique

Directive relative aux machines

2006/42/CE

Principes d'intégration des normes de sécurité (1.1.2)	ISO 12100-1 ; ISO 12100-2 ; EN 1050
Émissions sonores (1.5.8)	ICOMIA 39/94
Vibration (1.5.9)	ICOMIA 38/94

Directive relative à la compatibilité électromagnétique

2014/30/UE

Norme d'émission générique	EN 61000-6-3
Norme d'immunité générique	EN 61000-6-1
Véhicules, bateaux et dispositifs entraînés par des moteurs à combustion interne – caractéristiques des perturbations radioélectriques	SAE J551 CISPR 12 ; EN 55012:2002/A1:2005
Essais d'immunité aux décharges électrostatiques	EN 61000-6-2 ; EN 61000-4-2 ; EN 61000-4-3

Type de moteur : Hors-bord

Type de carburant : Essence

Cycle de combustion : 2 temps

Gamme du moteur	À partir du numéro de série
0,262 L - 15 ch	1B000000
0,644 L - 40 ch	1B000000
0.967 L - 50 ch, 55 ch, 60 ch	1B000000
1.3 L - 75 ch, 90 ch	1B000000
3.0 L - 225 ch, 250 ch	1B000000

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY HORS-BORD - NON CONFORME À LA DIRECTIVE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Cette déclaration est émise sous la seule responsabilité de Mercury Marine et de Brunswick Marine in EMEA Inc.

Nom et fonction :

Christopher D. Drees, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

1er juillet 2019
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Moteur hors-bord, 2 temps commercial, TMC—non conforme à la directive relative aux bateaux de plaisance

Fabricant : Coentreprise Tohatsu Marine Corporation (TMC) Mercury Marine
Shimodaira 4495-9,
Komagane-City, Nagano, 399-4101, Japon

Représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.
Parc Industriel de Petit-Rechain,
B-4800 Verviers, Belgique

Directive relative aux machines

2006/42/CE

Principes d'intégration des normes de sécurité (1.1.2)	ISO 12100-1 ; ISO 12100-2 ; EN 1050
Émissions sonores (1.5.8)	ICOMIA 39/94
Vibration (1.5.9)	ICOMIA 38/94

Directive relative à la compatibilité électromagnétique

2014/30/UE

Norme d'émission générique	EN 61000-6-3
Norme d'immunité générique	EN 61000-6-1
Véhicules, bateaux et dispositifs entraînés par des moteurs à combustion interne – caractéristiques des perturbations radioélectriques	SAE J551 CISPR 12 ; EN 55012:2002/A1:2005
Essais d'immunité aux décharges électrostatiques	EN 61000-6-2 ; EN 61000-4-2 ; EN 61000-4-3

Type de moteur : Hors-bord

Type de carburant : Essence

Cycle de combustion : 2 temps

Gamme du moteur	À partir du numéro de série
0.075 L - 2,5 ch, 3,3 ch	1B000000
0.102 L - 4 ch, 5 ch	1B000000

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY HORS-BORD - NON CONFORME À LA DIRECTIVE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES

Gamme du moteur	À MOTEUR	À partir du numéro de série
0.169 L - 6 ch, 8 ch, 9,8 ch, 9,9 ch		0N000000
0.247 L - 9,9 ch		0N000000
0.294 L - 15 ch, 18 ch		0N000000
0.430 L - 25 ch, 30 ch		0N000000
0.697 L - 40 ch, 50 ch		0N000000

Cette déclaration est émise sous la seule responsabilité de Mercury Marine et de Brunswick Marine in EMEA Inc.

Nom / fonction :

Christopher D. Drees, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

1er juillet 2019

Mercury Marine, Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Contact pour la réglementation européenne :

Regulations and Product Safety Department (Service de la réglementation et de la sécurité des produits),
Mercury Marine

Fond du Lac, WI, États-Unis

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCUISER GAS - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Déclaration de conformité - Directive sur la navigation de plaisance 2013/53/UE

La Déclaration de conformité suivante s'applique aux moteurs portant le symbole CE accompagné du code de l'organisme notifié 0098. Ces moteurs satisfont aux exigences de la Directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance.

MerCruiser Inboard et TowSport (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE			
Adresse : Brooktorkai 18			
Ville : Hambourg	Code postal : 20416	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : À partir du numéro de série	Numéro du certificat CE du Module H
6.2 MPI ECT (300, 350)	2A000000	RCDH0000004
TowSport 6.2 MPI ECT (320, 370)	2A000000	RCDH0000004
8.2 Horizon ECT	2A000000	RCDH0000004
8.2L H.O. ECT	2A000000	RCDH0000004

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCUISEUR GAS - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.A – Exigences essentielles				
A.5 Installation requise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:1993 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2001 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 20 janvier 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Transmission en Z MerCruiser (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCUISER GAS - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :

B+C B+D B+E B+F G H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores : Un écran Aa G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur

Transmission en Z avec échappement intégré

Type de carburant

Essence

Cycle de combustion

4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : Numéro de série de début	Numéro du certificat CE du Module H
3.0 MPI ECT	2A000000	RCDH0000004
4.3 MPI ECT	2A000000	RCDH0000004
4.5 MPI ECT	2A000000	RCDH0000004
6.2 MPI ECT	2A000000	RCDH0000004
8.2 MAG ECT	2A000000	RCDH0000004
8.2 MAG H.O. ECT	2A000000	RCDH0000004

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURISER GAS - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.A – Exigences essentielles				
A.5 Installation requise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:1993 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2001 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

le 20 janvier 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Transmission en Z Mercury Racing (RCD2 2016)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Mercury Racing		
Adresse : N7480 County Road UU		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54937-9385	Pays : États-Unis

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCUISER GAS - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement : B+C B+D B+E B+F G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur

Transmission en Z sans échappement intégré

Type de carburant

Essence

Cycle de combustion

4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : Numéro de série de début	Numéro du certificat CE du Module H
8,6 L EFI 520, 540	0M975817	RCDH0000004
8,7 L EFI 565	0M975817	RCDH0000004
8,2 L SCi 600, 700	0M975817	RCDH0000004
9,0 L QC4 1100, 1350, 1550	0M975817	RCDH0000004

Exigences essentielles	Nor- mes	Autres do- cuments/ méthodes normatifs	Fichier techni- que	Préciser
Annexe 1.A				
A.5 Exigences relatives à l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:1993 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2001 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURISER GAS - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

1er janvier 2017
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Déclarations de conformité - directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur

Les Déclarations de conformité suivantes s'appliquent aux moteurs portant une marque CE. Ces moteurs sont conformes aux exigences de la directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur.

Diesel En-bord - 2.0 L, 3.0 L (directive 2013/53/EU relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Fiat Chrysler Automobiles S. p. A.		
Adresse : 29 Via Ferrarese 29		
Ville : Cento	Code postal : 44042	Pays : Italie

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : 4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement 1 : TÜV SÜD Product Service GmbH			
Adresse : Ridlerstrasse 65			
Ville : Munich	Code postal : 80339	Pays : Allemagne	N° d'identification : 0123

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement 2 : International Marine Certification Institute (IMCI)			
Adresse : Rue Abbé Cuypers 3			
Ville : Bruxelles	Code postal : B-1040	Pays : Belgique	N° d'identification : 0609

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input checked="" type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description du ou des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur :	Type de carburant :	Cycle de combustion :
<input checked="" type="checkbox"/> Moteurs inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification du ou des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur :	Numéro(s) d'identification unique(s) du moteur ou code(s) de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
53D – MR504LS3	Mercury Diesel 2.0L 130	TÜV SÜD : SB5A 16 10 93877 004
52D – MR504LB3	Mercury Diesel 2.0L 115	
55D – MR504LX3	Mercury Diesel 2.0L 170	IMCI : EXVMMO001
54D – MR504LH3	Mercury Diesel 2.0L 150	
69D – MR506SS3	Mercury Diesel 3.0L 230	IMCI : EXFCAI001

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Nom du modèle ou de la famille du moteur :	Numéro(s) d'identification unique(s) du moteur ou code(s) de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
66D – MR506SH3	Mercury Diesel 3.0L 270	

Exigences essentielles	Normes	Autre méthode/ document normatif	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe I.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe I.C – Émissions sonores	Voir la déclaration de conformité du bateau dans lequel le(s) moteur(s) a/ont été installé(s).			

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom/fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

15 juin 2018
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis.

**Diesel Semi-hors-bord - 2.0 L, 3.0 L (directive 2013/53/EU relative
aux bateaux de plaisance et aux véhicules nautiques à moteur)**

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR
LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE**

Nom du fabricant du moteur : Fiat Chrysler Automobiles S. p. A.		
Adresse : 29 Via Ferrarese 29		
Ville : Cento	Code postal : 44042	Pays : Italie

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Nom du représentant agréé : (le cas échéant) Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : 4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement 1 : TÜV SÜD Product Service GmbH

Adresse : Ridlerstrasse 65

Ville : Munich

Code postal : 80339

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0123

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement 2 : International Marine Certification Institute (IMCI)

Adresse : Rue Abbé Cuypers 3

Ville : Bruxelles

Code postal : B-1040

Pays : Belgique

N° d'identification : 0609

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : International Marine Certification Institute (IMCI)

Adresse : Rue Abbé Cuypers 3

Ville : Bruxelles

Code postal : B-1040

Pays : Belgique

N° d'identification : 0609

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement : B+C B+D B+E B+F G H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores : A A1 G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

Description du ou des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur :

Transmission en Z avec échappement intégré

Type de carburant :

Diesel

Cycle de combustion :

4 temps

Identification du ou des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle ou de la famille du moteur :	Numéro(s) d'identification unique(s) du moteur ou code(s) de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
53D – MR504LS3	Mercury Diesel 2.0L 130	TÜV SÜD : SB5A 16 10 93877 004
55D – MR504LX3	Mercury Diesel 2.0L 170	IMCI : EXVMMO001
54D – MR504LH3	Mercury Diesel 2.0L 150	
70D – MR506SB3	Mercury Diesel 3.0L 150	IMCI : EXFCAI001
69D – MR506SS3	Mercury Diesel 3.0L 230	
66D – MR506SH3	Mercury Diesel 3.0L 270	

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe I.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe I.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom/fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

15 juin 2018
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Inboard Diesel - 3,0 L, 4,2 L (V8) (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Volkswagen Antriebssysteme		
Adresse : HMA-E/1, PO 7962, Industriestraße Nord		
Ville : Salzgitter	Code postal : 383231	Pays : Allemagne

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : International Marine Certification Institute (IMCI)		
Adresse : Rue Abbé Cuypers 3		
Ville : Bruxelles	Code postal : B-1040	Pays : Belgique N° d'identification : 0609

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input checked="" type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle du moteur ou de la famille de moteurs	Numéros d'identification uniques du moteur ou codes de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
TDI 3.0L 150/230/260	Mercury Diesel TDI 3.0L 260, Mercury Diesel TDI 3.0L 230, Mercury Diesel TDI 3.0L 150	EXVWM007
TDI 4.2L 370/335	Mercury Diesel TDI 4.2L 370, Mercury Diesel TDI 4.2L 335	EXVWM008

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Veillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

11 octobre 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR Transmission en Z diesel – 3,0 L, 4,2 L (V8) (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : Volkswagen Antriebssysteme		
Adresse : HMA-E/1, PO 7962, Industriestraße Nord		
Ville : Salzgitter	Code postal : 383231	Pays : Allemagne

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : B-4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : International Marine Certification Institute (IMCI)			
Adresse : Rue Abbé Cuypers 3			
Ville : Bruxelles	Code postal : B-1040	Pays : Belgique	N° d'identification : 0609

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : International Marine Certification Institute (IMCI)			
Adresse : Rue Abbé Cuypers 3			
Ville : Bruxelles	Code postal : B-1040	Pays : Belgique	N° d'identification : 0609

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input checked="" type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H
Module d'évaluation de conformité des émissions sonores :	<input type="checkbox"/> Un écran	<input checked="" type="checkbox"/> Aa	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H		
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> transmission en Z avec échappement intégré	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom du modèle du moteur ou de la famille de moteurs	Numéros d'identification uniques du moteur ou codes de famille du moteur	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
V6 TDI 150/230/260	Mercury Diesel TDI 3.0L 260, Mercury Diesel TDI 3.0L 230, Mercury Diesel TDI 3.0L 150	EXVWM007
V8 TDI 335/370	Mercury Diesel TDI 4.2L 370, Mercury Diesel TDI 4.2L 335	EXVWM008

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Veillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	*EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

11 octobre 2016
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Inboard Diesel - 6,7 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : FPT Industrial S.p.A.

Adresse : Via Vanzago 18/20 B

Ville : Pregnana Milanese, Milan

Code postal : 20010

Pays : Italie

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input checked="" type="checkbox"/> B+C <input type="checkbox"/> B+D <input type="checkbox"/> B+E <input type="checkbox"/> B+F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> H
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE	

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : À partir du numéro de série	Numéro du certificat du Module H CE
Mercury Diesel 6,7 L 480, 500, 550 CV	F1429422	RCDB0000072

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/ méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.A – Exigences essentielles				
A.5 Installation requise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:1993 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2001 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	Voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Cette déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je déclare au nom du fabricant de moteurs que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 2013/53/UE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le fabricant du moteur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

1er mai 2018
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Transmission en Z Diesel - 6,7 L (directive 2013/53/UE relative aux bateaux de plaisance)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DES MOTEURS DE PROPULSION POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE À LA DIRECTIVE 2013/53/UE

Nom du fabricant du moteur : FPT Industrial S.p.A.

Adresse : Via Vanzago 18/20 B

Ville : Pregnana Milanese, Milan

Code postal : 20010

Pays : Italie

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.

Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain

Ville : Verviers

Code postal : B-4800

Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : DNV GL SE

Adresse : Brooktorkai 18

Ville : Hambourg

Code postal : 20416

Pays : Allemagne

N° d'identification : 0098

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores : International Marine Certification Institute (IMCI)

Adresse : Rue Abbé Cuypers 3

Ville : Bruxelles

Code postal : B-1040

Pays : Belgique

N° d'identification : 0609

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :

B+C B+D B+E B+F G H

Module d'évaluation de conformité des émissions sonores : Un écran Aa G H

Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ MERCURY DIESEL - DIRECTIVE 2013/53/UE RELATIVE AUX BATEAUX DE PLAISANCE ET AUX VÉHICULES NAUTIQUES À MOTEUR

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input checked="" type="checkbox"/> transmission en Z avec échappement intégré	<input checked="" type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro d'identification unique du moteur : À partir du numéro de série	Numéro du certificat du Module H CE
Mercury Diesel 6,7 L 500, 550 CV	F1429422	RCEB0000072

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Préciser
Annexe 1.A – Exigences essentielles				
A.5 Installation requise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8846:1993 Protection contre l'inflammation des gaz inflammables environnants
				ISO 15584:2001 Éléments des circuits d'alimentation et des systèmes électriques
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.3 Durabilité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 18854
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665:2006
Annexe 1.C – Émissions sonores				
C.1 Niveaux d'émissions sonores	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	EN ISO 14509
C.2 Manuel du propriétaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Manuel du propriétaire

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du fabricant. Je soussigné déclare au nom du fabricant que le ou les moteurs satisfont à toutes les exigences normatives essentielles telles qu'applicables.

Nom et fonction :

John Pfeifer, Président,
Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

1er mai 2018
Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis